



L'ACTUALITÉ

LES JPC DE BREST AXÉES SUR LE NUMÉRIQUE ET L'ÉVOLUTION DES MARCHÉS

Moments clés de la vie des professions, les Journées Professionnelles de la Construction ont fermé leurs portes vendredi dernier après deux jours de débats intenses et d'échanges avec les partenaires.

Chaque année, c'est un moment attendu par tous les délégués de France. Entre les sujets techniques, les questions plus syndicales, les perspectives d'évolution des marchés, les Journées Professionnelles de la Construction restent une occasion unique de s'informer, d'échanger et de découvrir des nouveautés.

Les 26 et 27 avril, les Présidents d'UNA et leurs conseillers professionnels avaient concocté un programme particulièrement dense à l'attention des délégués départementaux.

Ils avaient tous porté à leur ordre du jour les offres de services dans l'économie numérique. Au-delà des sujets propres à leurs métiers respectifs, ils avaient aussi choisi de proposer trois ateliers thématiques transversaux sur des sujets essentiels pour les entreprises artisanales du bâtiment : le BIM dans l'artisanat du bâtiment, l'isolation des bâtiments, et la qualité de vie intérieure des logements.

Les délégués ont été invités à assister à des démonstrations et à visiter les stands de l'exposition.

**Échanger entre professionnels,
c'est essentiel pour avancer !**

(Suite p. 4)



MÉTIERS

→ JPC 2018 : LE BIM, COMMENT S'EN SERVIR ?

Les sujets portés à l'ordre du jour des UNA étaient très nombreux et variés. Nous vous invitons à les retrouver sur ARTUR (rubrique « L'actualité des UNA »).

Nous avons choisi de nous arrêter sur les thèmes généraux qui ont été proposés aux délégués le jeudi après-midi dans le cadre de trois ateliers transversaux.

Le BIM est l'atelier qui a accueilli le plus grand nombre de participants. Sans doute le sujet est-il particulièrement attractif mais aussi source d'inquiétudes, souvent liées à l'ignorance des réalités de cette problématique. Et justement, cet atelier avait été conçu comme un jeu de rôle dans le but de permettre à chaque participant de mesurer les implications du BIM et de la maquette numérique au regard de ses propres activités et ce, sur l'ensemble des étapes d'un chantier, depuis la remise des prix au dossier des ouvrages exécutés.

David Morales (Président de l'UNA MTPI et Chef de file des questions numériques) et les conseillers professionnels Gilles Maillet (3E), Sylvain Fornès (PVR) et Jacques Montel (SM) ont tous participé à l'expérimentation du

PTNB « atelier BIM Virtuel ». Ils se sont prêtés au jeu pour cet atelier qui s'est ouvert par une intervention de Benoist Senior, Secrétaire général d'ADN construction, sur les enjeux du BIM, ses avantages et ses conséquences pour les entreprises. Le Président de l'UNA Serrurerie Métallerie, Gilbert Olivet, était, dans cet atelier, Monsieur Loyal qui posait les questions que tout le monde se pose sans oser les poser.

Ainsi, a été mise en évidence l'utilisation du BIM lorsqu'il s'agit de faire un devis, de

préparer le chantier et son planning, pendant son déroulement, etc.

L'atelier a permis de montrer comment la fabrication artisanale pouvait s'inscrire dans cette démarche.

Chaque étape a été entrecoupée de présentations de la plateforme Kroqi et de la manière de l'utiliser pour réaliser ces différentes séquences, avec la collaboration de Vivien Dansac, ingénieur au CSTB et un des membres de l'équipe qui a élaboré la plateforme Kroqi.



→ JPC 2018 : L'ISOLATION DES BÂTIMENTS

Le deuxième thème transversal proposé aux délégués de Brest portait sur l'isolation des bâtiments et plus particulièrement sur l'approche globale de la performance de l'enveloppe.

Ce fut bien sûr une occasion de présenter les premiers résultats de l'Observatoire de la performance énergétique Kiwih mis en place par Garance, la CAPEB et le cabinet Deloitte, et en particulier sur son volet consistant

à dégager des pistes d'amélioration pour massifier les travaux.

Ceci a donné lieu à une présentation détaillée du panorama du marché de la rénovation énergétique, des mécanismes existants de soutien à la demande, et enfin de la typologie des travaux réalisés sur les fenêtres, volets et portes extérieures ainsi que sur l'isolation.

Charles Arquin et Guillaume Duplessis, chargés d'étude chez Pouget Consultants, sont ensuite intervenus sur les missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage technique en Normandie, Picardie et Île-de-France. M. Duplessis, qui assure un suivi des rénovations énergétiques (conception, chantier, post-chantier) a pu faire part de son retour d'expérience exhaustif sur l'isolation des bâtiments, notamment en maison individuelle.

Les Présidents d'UNA Dominique Métayer (Maçonnerie Carrelage) et Jean-Marc Desmedt (Charpente Menuiserie Agencement) pilotaient ce thème.



MÉTIERS

→ JPC 2018 : LA QUALITÉ DE VIE DANS LES LOGEMENTS

Les Présidents des UNA Équipement Électrique et Électro-Domotique, Couverture Plomberie Chauffage, Métiers de la Pierre et Peinture Vitrerie Revêtements animaient ce troisième atelier et ont accueilli la sociologue Catherine Grandclément.

Celle-ci a dressé un panorama historique des enjeux de confort et de qualité de vie, rappelant qu'à l'après-guerre, le confort concernait surtout le chauffage et les sanitaires alors qu'aujourd'hui, la qualité de vie et le bien-être en termes d'aménagements intérieurs, d'acoustique, de qualité de l'air, de régulation, etc. ont pris le relais.

Elle a ainsi démontré que les désirs des habitants quant à leur confort ne viennent pas uniquement d'eux mais sont aussi façonnés par les acteurs du bâtiment, de l'industrie et les pouvoirs publics.

Pour autant, elle a également démontré que le confort et la qualité de vie ne s'obtiennent

que si les habitants s'approprient les travaux et aménagements de leur logement et cette appropriation personnelle doit être accompagnée, que ce soit par l'artisan qui a fait les travaux, par un ami ou dans le cadre d'un réseau social. « Ce n'est qu'à la condition d'une appropriation véritable que le logement est vécu comme confortable » a-t-elle conclu. Les deux industriels Velux et Onip avaient été invités à réagir à cette analyse en précisant leurs critères et les leviers pour la sortie de nouveaux produits, ainsi que leur démarche pour la prise en compte et le développement du confort dans l'habitat.

Jean-Jacques Châtelain et Bruno Gal ont indiqué comment ils font leurs choix de produits ou d'équipements (part de la nouveauté, des habitudes d'utilisation, etc) et comment ils font la part entre les propositions des industriels (ou des distributeurs) et les besoins des clients.

Là a été abordée la question de la liberté du choix et des éventuelles pressions que les artisans peuvent subir tant de la part de leurs clients que de leurs fournisseurs.

Catherine Grandclément est ensuite revenue sur les spécificités de l'artisanat du bâtiment à l'égard des clients. L'artisanat est peut-être le dernier secteur dans lequel subsiste une relation directe entre le client et le fabricant/producteur. Cette relation s'est fortement distendue dans tous les autres secteurs de consommation et a été remplacée par le marketing. Or, aujourd'hui, une série de tendances poussent à faire entrer le marketing et de nouveaux intermédiaires dans cette relation directe entre l'artisan et son client. Christophe Bellanger et Christian Schieber ont conclu cet atelier en rappelant la nécessité de tisser des liens avec les clients, les moyens de les fidéliser sans oublier la façon de gérer les éventuels conflits, etc.

ARTISANAT

→ PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE : L'U2P EMPORTE UNE PREMIÈRE VICTOIRE

Gérald Darmanin, ministre de l'Action et des Comptes publics, a déclaré dans Le Parisien qu'il avait entendu les inquiétudes des chefs d'entreprise et notamment des plus petites d'entre elles.

Il a annoncé sa décision de supprimer du Code général des impôts les sanctions pénales prévues en cas d'erreur de déclaration dans la collecte de l'impôt sur le revenu, qui pouvaient aller jusqu'à un an de prison et 15 000 euros d'amende.

C'eût été un peu trop fort de faire peser ces sanctions sur des chefs d'entreprises dont le métier n'est certainement pas de collecter l'impôt ! C'est la moindre des choses que de ne pas appliquer de sanction à des chefs d'entreprise qui ne disposent pas de direction des ressources humaines et ne sont pas armés sur le plan juridique pour éviter toute erreur dans la réalisation de cette nouvelle charge administrative qu'on veut leur imposer.

L'U2P persiste dans ses autres revendications qui consistent à obtenir d'une part la compensation des coûts supplémentaires infligés aux entreprises, et d'autre part, la simplification du dispositif qui s'annonce comme particulièrement complexe.

Pour peser sur le Gouvernement, il est donc fondamental de signer et de faire signer la pétition contre le PAS par les entreprises !

<http://u2p-france.fr/chacunsonjob>



U2P union
des entreprises
de proximité



GOUVERNEMENT

→ LE PROJET DE LOI « POUR LA LIBERTÉ DE CHOISIR SON PARCOURS PROFESSIONNEL » ADOPTÉ PAR LE CONSEIL DES MINISTRES

C'est vendredi dernier que le projet de loi « Pour la liberté de choisir son parcours professionnel » a été présenté en Conseil des Ministres. Le texte ne fait plus guère de surprises, ayant été largement dévoilé dans la presse ces dernières semaines. Cependant, si les grandes lignes sont claires, les moyens d'atteindre les objectifs fixés ne sont pas tous connus.

Si l'on peut, comme le fait l'U2P, partager les objectifs de ce texte, nous restons interrogatifs sur certains moyens préconisés pour y parvenir. En effet, la loi affiche des principes généraux et beaucoup de dispositions feront l'objet d'ordonnances ou de textes réglementaires dans les mois à venir.

Bien sûr qu'il faut encourager le plus grand nombre de jeunes à suivre un apprentissage, bien sûr qu'il faut soutenir les efforts des chefs d'entreprise pour accueillir et former ces jeunes, bien sûr qu'il est nécessaire de former les demandeurs d'emploi pour leur permettre de reprendre le chemin de l'entreprise, et il est tout aussi évident qu'il faut continuer à former les salariés en poste pour leur permettre de s'adapter aux métiers qui évoluent. Les obligations réglementaires sans cesse évolutives,

la transformation numérique, la nécessité de renforcer l'efficacité énergétique des installations, toutes ces exigences, nous les connaissons bien dans le bâtiment et il faut que les salariés du secteur puissent se former pour y faire face, tout comme leurs dirigeants. A cet égard, nous saluons la volonté affichée du Gouvernement de donner la priorité à la formation professionnelle des salariés des plus petites entreprises.

En matière d'alternance et d'apprentissage, nous nous félicitons également que la contribution unique soit mutualisée et qu'elle soit destinée à financer exclusivement l'alternance, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

Mais le projet de loi est, en revanche, encore très imprécis sur le volet financement de la formation. Ainsi, le principe d'une contribution dédiée au développement des compétences dans les petites et moyennes entreprises est acté mais les moyens financiers qui y seront consacrés ne sont pas suffisamment précisés.

Le texte implique des changements profonds en matière d'apprentissage, de formation professionnelle et d'assurance chômage. Les députés, qui auront à l'examiner en commission dès le 29 mai prochain, ont du pain sur la planche !

D'ores et déjà, il est clair qu'ils auront à examiner un texte légèrement différent de celui présenté en Conseil des Ministres car le Conseil d'État a formulé plusieurs objections.

Il s'agit, notamment, de l'ouverture du droit à indemnité chômage pour les indépendants car ces derniers ne versent pas de cotisations en contrepartie.

En outre, le Conseil d'État a fait observer que les modalités d'application du revenu de remplacement pour les indépendants seraient examinées par le régime paritaire d'assurance chômage alors que les salariés ne sont pas représentatifs sur ce champ. Le Conseil d'État fait également des objections concernant l'octroi d'une assurance chômage aux démissionnaires porteurs d'un projet professionnel, concernant la suppression des cotisations salariales à l'assurance chômage et concernant la définition d'une offre raisonnable d'emploi qui, selon les Sages, induit de trop grandes différences entre les demandeurs d'emploi.

Une réforme fondamentale à suivre attentivement...

→ LE PLAN DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE ENFIN ANNONCÉ

On l'attendait depuis plusieurs semaines, le voilà enfin dévoilé officiellement : le plan de rénovation énergétique du Gouvernement Macron s'ajoute aux précédents avec des objectifs ambitieux : 100 000 logements sociaux rénovés chaque année jusqu'à la fin du quinquennat et 15 % d'économies d'énergie dans les bâtiments de l'État.

Pour soutenir la réalisation de travaux, le plan prévoit que sera créé un fonds de garantie de 50 M€ pour soutenir les efforts de 35 000 ménages modestes chaque année. Dans le même registre, l'État souhaite simplifier les aides existantes pour les rendre plus lisibles et plus faciles à utiliser.

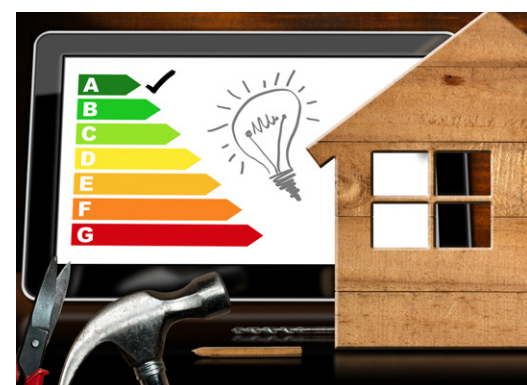
Ainsi, comme prévu, dès 2019 le CITE sera transformé en prime versée aussitôt après la fin des travaux. Le caractère immédiat de la prime pourra, certainement, être incitatif. Mais à ce stade des annonces gouvernementales nous ignorons les modalités de calcul et le montant maximum de cette prime. La CAPEB souhaite que les Pouvoirs publics n'en décident pas seuls et qu'ils engagent une concertation avec les organisations professionnelles faute de quoi, il est à craindre que l'État sera tenté de réduire encore les moyens disponibles.

Pour la CAPEB, il est en particulier essentiel qu'à cette occasion, la prise en compte des menuiseries soit à nouveau introduite.

Un grand ménage devrait être fait parmi les aides disponibles : certificats d'économies d'énergie, éco-prêt à taux zéro, aides de l'Anah, aides des collectivités. A l'occasion de cette vaste simplification, l'éco-PTZ devrait être aligné sur le CITE. Pour encourager les banques à diffuser des éco-prêts plutôt que des prêts classiques, un fonds de garantie pour la rénovation énergétique sera créé avec l'appui d'EDF (qui y consacrera 57 M€ sur trois ans via les CEE). Tout ceci va dans le bon sens. D'ailleurs, lors des concertations qui ont précédé la mise au point de ce plan, la CAPEB avait largement plaidé pour cette simplification. On regrettera simplement que le plan ne prévoit pas la mise en place d'un guichet unique pour l'information et l'obtention des différentes aides, ce qui, pourtant, faciliterait grandement les choses.

Le Plan prévoit par ailleurs de rendre plus fiable le DPE, de mieux former les professionnels et de mieux contrôler les travaux réalisés en réformant le label RGE. Là encore, la CAPEB rappelle qu'un éventuel renforcement des contrôles doit viser les « Eco délinquants » et

ne pas pénaliser les entreprises vertueuses. De plus, 30 M€ seraient investis dans la formation des professionnels et 40 M€ dans l'innovation, ce qui est évidemment une bonne décision. Parallèlement, l'État prévoit une rénovation massive des bâtiments publics. Pour autant, et pris dans sa globalité, même si ce plan doit être salué, la CAPEB considère que les mesures annoncées ne sont pas à la hauteur de l'objectif de 500 000 logements rénovés chaque année car, il faut le rappeler, les moyens consacrés à ces rénovations énergétiques sont en forte baisse de près d'un milliard d'euros.



ÉCONOMIE

→ LA CAPEB RENOUVELLE SON PARTENARIAT AVEC GRDF

Détenu à 100 % par ENGIE (ex-Gaz de France), GRDF a été créé en 2007 pour assurer la construction, l'exploitation, la surveillance et la modernisation du réseau de distribution du gaz naturel. Le réseau de distribution de gaz naturel représente aujourd'hui plus de 198 000 km de canalisations desservant 9 541 communes raccordées et couvrant 77 % de la population française, soit près de 11 millions de clients. GRDF réalise un chiffre d'affaires de 3,6 Mds et emploie 11 431 collaborateurs.

La CAPEB avait signé une première convention de partenariat avec GRDF en 2009 qui a été reconduite plusieurs fois. Le développement de nouveaux services (Instalgaz...) et de nouveaux projets (Gazpar...) par GRDF mais également la volonté partagée de mener des actions conjointes en matière d'efficacité énergétique (ECO Artisan...) ou encore d'organiser des « Labs » avec des artisans chauffagistes ont motivé la signature d'un troisième partenariat en 2015, doublé d'un contrat spécifique entre GRDF et Béranger Développement relatif à l'accompagnement de la marque ECO Artisan. En 2017, le bilan des actions menées a été jugé suffisamment positif pour envisager un nouveau partenariat triennal.

La convention signée cette semaine prévoit en particulier une collaboration étroite à la mise en œuvre du projet « Changement de gaz dans les Hauts-de-France », notamment par la participation à des réunions et l'information des sections plomberie chauffage des CAPEB départementales concernées afin de mobiliser les entreprises artisanales pour accompagner leurs clients dans les travaux qui seront rendus nécessaires.



Est aussi prévue une valorisation de la sécurité des installations gaz et de l'obligation de produire des certificats de conformité, sans oublier l'accompagnement des artisans dans l'appropriation des futurs outils réglementaires relatifs aux installations intérieures de gaz. La convention intègre également la poursuite du déploiement du projet Gazpar et les outils à développer pour fidéliser les clients concernés, ainsi qu'une participation au développement du GNV (Gaz Naturel pour Véhicules), carburant disposant de multiples atouts écologiques et économiques.

→ UN ACCORD DE PARTENARIAT AVEC LOXAM

Loxam est un groupe de dimension européenne intervenant dans le domaine de la location et de la vente de matériels de chantiers aux professionnels du BTP, de l'industrie, des collectivités territoriales.

Ce jeudi 3 mai, la CAPEB, via Béranger Développement, a signé un accord de partenariat avec ce distributeur.

Dans ce cadre, Loxam s'engage à concevoir, en collaboration avec la CAPEB, des contenus d'information et de formation destinés

à développer les connaissances des entreprises artisanales sur les problématiques liées au domaine d'activité de Loxam.

Il prévoit aussi de solliciter les entreprises artisanales du bâtiment, en concertation avec la CAPEB, afin de tester certains de ses nouveaux produits et solutions.

Sont également prévues des remises et des offres promotionnelles pour les entreprises artisanales du bâtiment adhérentes à la CAPEB et pour les



ECO Artisans. Dans le cadre de ce partenariat, des événements, des rencontres et des animations seront organisés dans les agences Loxam en collaboration avec les CAPEB départementales. Loxam souhaite mettre en avant les mémos d'IRIS-ST ainsi que les actions de prévention / sécurité avec IRIS-ST.

→ SUEZ S'ENGAGE AUX CÔTÉS DE LA CAPEB

Suez est un des leaders français de la gestion des déchets qui exerce dans la collecte, le recyclage et la valorisation des déchets de toutes natures et souhaite développer ses activités de valorisation de déchets issus des activités du Bâtiment.

Dans le cadre de l'obligation de reprise applicable aux distributeurs de matériaux de construction depuis le 1er janvier 2017, Suez souhaite faire bénéficier les artisans et professionnels du bâtiment de ses compétences. C'est ainsi que,

dans le cadre du partenariat signé avec la CAPEB ce vendredi 4 mai, Suez s'engage à mettre en place, en collaboration avec la CAPEB, des actions de conseils et d'accompagnement à l'attention des entreprises et à travailler avec les 8 UNA dans le but de proposer des offres et solutions adaptées aux entreprises artisanales du bâtiment, spécifiques pour chaque métier et par typologies de déchets. Il s'agit également de promouvoir la qualification ECO Artisan RGE, dans les différents supports et formations de Suez,

de mettre en place des liens internet entre les sites professionnels de Suez et les sites www.capeb.fr et www.eco-artisan.net.

Suez prévoit également de participer au développement des formations et supports relatifs aux bonnes pratiques environnementales et de recyclage et dédiés aux artisans.

Le partenariat prévoit par ailleurs l'organisation de réunions et de rencontres entre les syndicats départementaux de la CAPEB et le réseau commercial de Suez.



LES RENDEZ-VOUS DE LA SEMAINE

DES PARTENAIRES TRÈS PRÉSENTS CETTE SEMAINE

Pas moins de 3 signatures de partenariat ont eu lieu cette semaine (voir notre rubrique Économie) ainsi qu'un comité de pilotage de Béranger Développement pour assurer le suivi des autres partenariats en cours.

RENCONTRE AVEC LAURENT WAUQUIEZ

Le Président Liébus a rencontré mercredi le Président du parti Les Républicains, Laurent Wauquiez. Il s'agissait bien évidemment de présenter à celui qui est également président du conseil régional d'Auvergne-Rhône-Alpes les attentes des entreprises artisanales du bâtiment et de pointer les risques que certaines mesures gouvernementales font peser sur elles, à commencer par le prélèvement à la source pour ne citer que cet exemple.

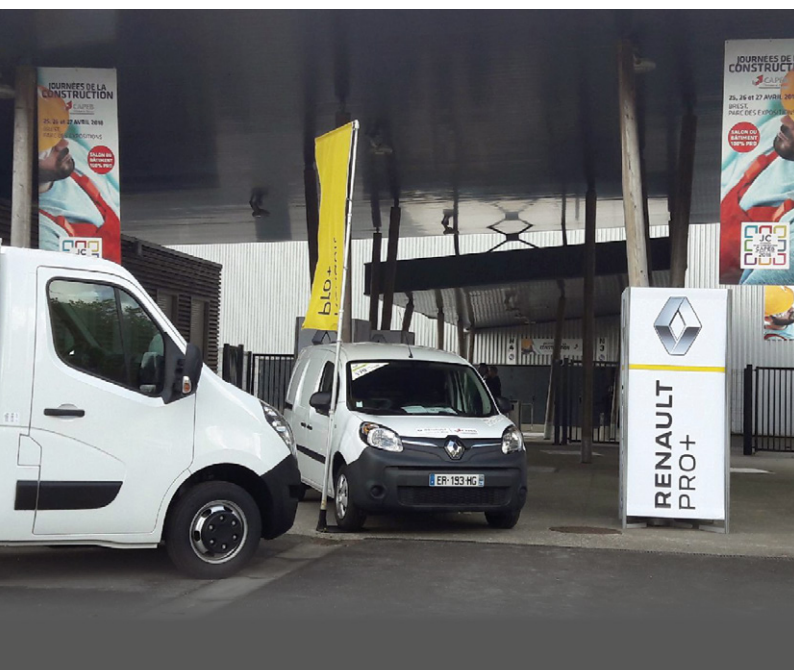


(Suite de la p. 1)

Les exposants étaient, cette année encore, très nombreux pour accueillir les délégués et leur présenter leurs nouveautés. Les compagnons du Devoir ont construit une maquette pendant ces deux jours. Une voiture tonneau était présentée sur la place centrale où, clin d'œil à Brest, Layher avait construit un échafaudage en forme de bateau. La CAPEB Bretagne et ses partenaires ont offert un village breton convivial, dynamique et témoin des arts culinaires et patrimoniaux de la région tout en réservant une place toute particulière aux jeunes et à l'apprentissage.

Plusieurs espaces d'animation avaient été prévus, sur le carrelage et sur le plâtre mais également sur les stands de nos partenaires. Ainsi, l'OPPBTP a proposé des démonstrations de ses nouveaux outils autour du document unique. Des jeux, des tirages au sort, des cocktails, des promotions exceptionnelles ont été proposés aux délégués pendant ces journées.

Merci à tous nos partenaires pour ces moments chaleureux car c'est aussi grâce à ces moments que les participants garderont un bon souvenir des Journées de la Construction de Brest !



Crédit photo : CAPEB / iStockPhoto © 2018



CONFÉDÉRATION DE L'ARTISANAT ET DES PETITES ENTREPRISES DU BÂTIMENT
2, rue Béranger - 75140 Paris Cedex 03 - Tél. : 01 53 60 50 00
e-mail : capeb@capeb.fr

Pour tout complément d'information,
rendez-vous dans votre espace adhérent sur
www.capeb.fr
qui vous permettra d'accéder à

